

Marie GUÉVENOUX
Député de la 9^{ème} circonscription de l'Essonne
Membre de la Commission des Lois

Nos ref : MG/lb/191108

Paris, le 13 novembre 2019

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur les nouvelles dépenses liées au déploiement des radars, adoptées dans le projet de loi de finances 2020. J'ai pris connaissance de votre courrier avec la plus grande attention et vous en remercie.

La sécurité routière des Français est pour nous une priorité nationale qui nécessite une mobilisation de moyens à la hauteur des enjeux. Or, après une baisse de la mortalité routière en 2018, l'année 2019 a vu la courbe s'inverser et le nombre d'accidents mortels augmenter. Nous ne pouvons accepter les vies perdues ou brisées, par des comportements irresponsables.

Par ailleurs, le début du mouvement des « Gilets jaunes », en novembre 2018, a coïncidé avec de fortes dégradations dans le parc de radars, à la suite d'actes de vandalismes regrettables car ils ont touché des biens publics. En janvier 2019, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, faisait ainsi état de 60 % des radars neutralisés ou détruits.

La Délégation à la Sécurité routière a constaté une hausse de 268,3 % des excès de vitesse en décembre 2018, enregistrés par les capteurs des radars mais non verbalisables en raison de photos de mauvaise qualité. Elle a également estimé que 60 vies supplémentaires auraient pu être épargnées sur les axes routiers au cours du second semestre de 2018 si ces actes de vandalisme n'étaient pas intervenus.

En juillet 2019, le rapport d'information d'une mission parlementaire chargée d'évaluer les coûts économiques, sociaux et budgétaires des blocages, violences et dégradations commises en marge du mouvement des « Gilets jaunes » concluait que la remise en état des 2 410 radars détruits et des 577 abîmés pourrait coûter 71 millions €. En outre, le bilan des infractions relevées en 2018 par les forces de l'ordre et les radars montre que les comportements dangereux sont en hausse, dont une inquiétante recrudescence des refus d'obtempérer, alors que les contraventions en 2018 (19,7 millions d'infractions constatées) sont en forte baisse par rapport à l'année précédente. Nous ne pouvons tolérer que des comportements dangereux, qui mettent en péril la vie des usagers de la route, puissent rester impunis.

Pour toutes ces raisons, le poste de dépenses pour rétablir le parc des radars qui comptera 4 400 installations fin 2020 est justifié. Il répond à un impératif de sécurité publique, et de fermeté dans la réponse que nous apportons aux infractions.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'assurance de ma meilleure considération.

Cordialement,



Marie GUÉVENOUX